Nations Unies

S/PV.7908



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7908e séance

Vendredi 24 mars 2017, à 15 heures
New York

Président :	M. Rycroft	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Moustafa
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Woldegerima
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Umarov
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

17-07843 (F)





La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, au nom du Secrétaire général, j'aimerais consacrer mon exposé périodique au Conseil sur la situation au Moyen-Orient à l'état de la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). Dans ce premier rapport, je mettrai l'accent sur l'évolution de la situation sur le terrain, conformément aux dispositions de la résolution, notamment sur les efforts déployés aux niveaux régional et international pour promouvoir et faire avancer le processus de paix.

Je tiens à signaler d'emblée que rien de ce qui se passe sur le terrain ne peut être séparé du contexte général, à savoir l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix, l'absence de dialogue entre les parties et leur radicalisation croissante. Au cours de la période considérée, les déclarations, annonces et décisions relatives à la construction et à l'expansion de colonies de peuplement ont considérablement augmenté.

La résolution 2334 (2016) appelle Israël à prendre des mesures pour arrêter « immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. » Aucune mesure n'a été prise dans ce sens durant la période considérée. En janvier, il y a eu deux grandes annonces relatives à la construction de 5 500 logements dans la zone C de la Cisjordanie occupée. En trois semaines, quelque 3 000 logements avaient passé les différentes phases du processus de planification et plus de 240 avaient passé la phase finale d'approbation. Par ailleurs, des appels d'offres pour quelque 800 logements ont été émis. Quatre-vingt pour cent des 4 000 nouveaux logements occupés pendant la période considérée étaient concentrés à l'intérieur et autour des grands centres de population israéliens situés près de la ligne de 1967, tandis que les autres 20 % se trouvaient loin à l'intérieur de la Cisjordanie occupée.

Je tiens à rappeler que l'ONU considère que toutes les activités de peuplement sont illégales au regard du droit international et constituent l'un des principaux obstacles à la paix. Le 1er février, le Gouvernement a annoncé son intention d'établir une nouvelle colonie de peuplement pour les habitants de la colonie sauvage illégale d'Amona, à la suite de sa démolition le 2 février sur ordre de la Haute Cour de justice israélienne. Si, durant la période considérée, les plans de colonisation dans Jérusalem-Est occupée n'ont pas avancé, la construction dans Jérusalem-Est d'au moins quatre colonies de peuplement a pu aller de l'avant grâce à l'octroi de permis autorisant la construction de plus de 900 logements à Pisgat Ze'ev, Ramat Shlomo, Ramot et sur les versants méridionaux de Gi1o. D'une manière générale, les activités de peuplement ces trois derniers mois ont été intenses, surtout par comparaison avec 2016 où des appels d'offres n'ont été émis que pour 42 logements et 3 000 logements avaient été prévus pour la zone C sur une période de 12 mois.

Il y a eu également, au cours de la période considérée, d'importantes démolitions de structures dans les communautés bédouines et palestiniennes de la zone C de la Cisjordanie et à Jérusalem-Est, au motif qu'elles ont été construites sans permis de construire israéliens, lesquels sont pratiquement impossibles à obtenir par les Palestiniens. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 145 structures ont été démolies dans la zone C, ce qui a eu un impact sur les habitations de quelque 220 personnes, tandis que 4 000 autres personnes ont été affectées, directement ou indirectement, par la destruction d'autres biens et infrastructures. Dans Jérusalem-Est occupée, 48 structures ont été démolies et deux autres saisies, entraînant le déplacement de 80 personnes et en affectant 210 autres.

Toujours durant la période considérée, plusieurs décisions préoccupantes de nature législative ont été prises. Le 6 février, le Parlement israélien a approuvé la « loi de régularisation » qui, si elle est appliquée, autoriserait effectivement la confiscation dans le territoire occupé de terres privées palestiniennes qui ont été utilisées pour y implanter des colonies de peuplement. Cette loi enfreint le droit international et est considérée inconstitutionnelle par nombre d'experts juridiques israéliens, y compris le Ministre de la justice.

Selon certaines estimations, cette loi pourrait autoriser la régularisation rétroactive de milliers de logements et la légalisation graduelle de dizaines d'implantations sauvages. La loi marque un changement important dans la position israélienne de longue date concernant le statut juridique du territoire palestinien occupé.

J'en viens aux problèmes de la violence et des actes de terreur, ainsi qu'à la rhétorique incendiaire et aux provocations, qui demeurent une des caractéristiques du conflit. La résolution 2334 (2016) demande à toutes les parties de s'abstenir de tels actes et d'entreprendre des efforts pour les combattre. Au cours de la période considérée, la situation en matière de sécurité en Israël et dans le territoire palestinien occupé est demeurée relativement calme. Toutefois, il y a eu une augmentation, bien que faible, de certaines catégories d'incidents, notamment les attaques à la roquette contre Israël depuis Gaza. Onze Palestiniens ont été tués et plus de 273 autres blessés par les forces de sécurité israéliennes, notamment au cours d'attaques ou d'attaques supposées, d'affrontements et d'opérations de sécurité. En outre, un Palestinien a été tué par un civil israélien alors qu'il tentait de commettre un attentat au couteau, et deux Palestiniens sont décédés des suites des blessures que leur avaient infligées les forces de sécurité israéliennes en octobre et en novembre 2016.

Quatre soldats israéliens ont été tués et 70 Israéliens ont été blessés dans des attaques commises par des Palestiniens. Le 8 janvier, un Palestinien a tué quatre soldats israéliens et en a blessé 15 autres au cours d'un attentat à Jérusalem. Le 9 février, durant une attaque terroriste à Petah Tikva, un Palestinien de Naplouse a attaqué à l'arme à feu et au poignard six Israéliens. Le 6 mars, à Biré, près de Ramallah, dans la zone A, un militant palestinien, Bassel Al-Araj, a été tué au moment de son arrestation par les forces de sécurité israéliennes à l'issue d'un échange de tirs ayant duré deux heures.

Après une accalmie de plus de trois mois, des extrémistes palestiniens à Gaza ont, entre le 6 février et le 19 mars, tiré 10 roquettes en direction d'Israël, dont cinq ont touché des cibles sans toutefois faire de blessés. En réponse à ces attaques, les Forces de défense israéliennes ont mené 18 raids aériens contre des endroits où se trouvaient des militants à l'intérieur de Gaza. Au total, deux Palestiniens de Gaza ont été tués et 24 autres blessés dans le cadre de diverses opérations militaires israéliennes. Le 16 janvier, dans le village de Tuqu, près de Bethléem, un jeune garçon de 17 ans a été abattu par les forces de sécurité israéliennes. Les autorités israéliennes ont ouvert une enquête sur cet incident, ce qui porte à au moins 17 le nombre d'enquêtes ouvertes pour des faits similaires depuis septembre 2015. Au total pour la période considérée, plus de 260 Palestiniens ont été tués par les forces de sécurité israéliennes, dont 170 étaient en train de commettre ou soupçonnés de vouloir commettre une attaque.

Une affaire, celle contre le sergent Elor Azaria, a abouti à une mise en accusation et une condamnation pour homicide illégal. Le 4 janvier, Azaria a été reconnu coupable d'homicide après avoir tué par balle, à Hebron en mars 2016, un assaillant palestinien qui était hors d'état de nuire. Le 21 février, il a été condamné à 18 mois de prison et rétrogradé. Comme l'a déclaré le porte-parole du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme le 24 février 2017, une peine aussi clémente « est difficile à concilier avec le meurtre intentionnel d'un individu non armé et vulnérable ». Le 7 mars, le procureur militaire, qualifiant la condamnation d'« excessivement clémente », a interjeté appel et réclamé une peine de trois à cinq ans d'emprisonnement.

Bien que la résolution 2334 (2016) demande aux deux parties de s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire, ceux-ci se sont poursuivis pendant la période considérée. La manière dont les responsables du Hamas ont réagi aux attaques terroristes qui ont visé des Israéliens est particulièrement répréhensible et mérite d'être condamnée. Dans un récent sermon, le chef du Hamas, membre du Conseil législatif palestinien à Gaza, a employé des paroles choquantes et racistes incitant à la violence contre les Juifs. Le Hamas ainsi que plusieurs autres factions palestiniennes ont publié des déclarations dans lesquelles ils ont qualifié d'« héroïques » les attaques terroristes de Jérusalem et de Petah Tikva. Un haut dirigeant, qui prenait la parole lors d'un rassemblement peu après l'attaque au camion-bélier, a envoyé

> « un message d'encouragement et de soutien à chaque djihadiste qui mène une attaque mettant fin aux actions de l'ennemi sioniste ».

Malheureusement, les responsables de l'Autorité palestinienne n'ont pas condamné ces attaques, et les pages du Fatah sur les médias sociaux continuent de saluer la mémoire des auteurs de précédents attentats contre des civils israéliens.

Les déclarations provocatrices se poursuivent aussi côté israélien, un certain nombre de personnalités politiques ayant appelé à l'annexion de tout ou partie

de la Cisjordanie et à un refus catégorique de l'État palestinien. Un dirigeant politique a qualifié la notion d'État palestinien de « désastre historique » et d'« hallucination », tandis qu'un autre a déclaré que seul le peuple juif pouvait revendiquer des « droits nationaux » entre le Jourdain et la mer.

La résolution 2334 (2016) réitère l'appel lancé par le Quatuor pour le Moyen-Orient aux deux parties pour qu'elles prennent des mesures énergiques afin d'inverser les tendances négatives sur le terrain, qui mettent en péril la solution des deux États. Je voudrais maintenant donner un aperçu des mesures prises par Israël et par l'Autorité palestinienne pouvant globalement être considérées comme s'inscrivant dans ce contexte.

En février, l'Autorité palestinienne a franchi une étape importante vers le renforcement de ses institutions et l'amélioration de la gouvernance, en officialisant le programme politique national palestinien pour 2017-2022. Ce programme réaffirme l'attachement de l'Autorité palestinienne à l'édification de l'État et à la garantie de l'état de droit. La poursuite de l'appui à l'Autorité palestinienne en matière de gouvernance et de sécurité demeure critique. En janvier, le Gouvernement palestinien a approuvé le budget d'ensemble pour 2017 et, grâce à la bonne performance budgétaire de l'année précédente, a pu réduire le déficit budgétaire. Il sera indispensable de maintenir la discipline budgétaire et de donner une impulsion à la croissance des recettes au cours de cette année, étant donné les contraintes qui risquent de continuer à peser sur les conditions économiques et financières.

Fait positif, le 15 janvier, après six années d'inactivité, Israël et l'Autorité palestinienne ont convenu de réactiver la Commission mixte de l'eau, qui avait été créée dans le cadre des Accords d'Oslo afin d'améliorer l'infrastructure hydrique et l'approvisionnement en eau de la Cisjordanie et de Gaza. Le nouvel accord énonce les types de projets hydriques qui doivent être approuvés par la Commission mixte et donc, par défaut, ceux qui ne nécessitent pas d'approbation. Cette évolution intervient dans le prolongement des accords sur l'électricité, l'Internet 3G et les services postaux signés au cours des six derniers mois.

Il importe également de noter qu'Israël et l'Autorité palestinienne restent engagés à poursuivre leur coordination en matière de sécurité malgré les pressions politiques et populaires croissantes, côté Autorité palestinienne, pour que cesse cette coordination. Je saisis cette occasion pour souligner le professionnalisme des forces de sécurité palestiniennes pour ce qui est d'assurer le maintien de l'ordre public. Elles opèrent dans un environnement très instable et j'encourage Israël et la communauté internationale à continuer de soutenir le renforcement de leurs capacités et compétences.

La période à l'examen a également vu des progrès dans la reconstruction et le relèvement de Gaza. Plus de 225 000 tonnes de ciment ont été importées grâce au Mécanisme temporaire pour la reconstruction de Gaza, ce qui représente une nette augmentation par rapport au trimestre précédent. Israël a également approuvé près de 3 300 projets de reconstruction et de construction de logements, contre seulement 78 durant la période précédente.

Durant la période considérée, il n'y a eu aucune évolution concernant la demande adressée aux États Membres de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. La communauté internationale a néanmoins déployé des efforts pour s'acquitter de sa responsabilité de résoudre le conflit. À cet égard, je voudrais signaler la conférence internationale organisée par la France le 15 janvier, à laquelle ont participé des représentants de quelque 70 pays. À titre de suivi, un certain nombre de parties intéressées ont décidé de se réunir à nouveau avant la fin de 2017 afin d'examiner les progrès accomplis et d'aider les deux parties à avancer vers le règlement du conflit.

En janvier, les représentants de la plupart des factions palestiniennes, dont le Fatah et le Hamas, se sont réunis à Moscou. Le Ministre russe des affaires étrangères s'est adressé aux participants et a insisté sur la nécessité de surmonter les divisions en s'appuyant sur le programme politique de l'Organisation de libération de la Palestine et sur l'Initiative de paix arabe afin de créer les conditions nécessaires à des négociations véritables.

Le 7 mars, j'ai pris la parole dans le cadre d'une session du Conseil de la Ligue des États arabes au Caire et j'ai évoqué la nécessité d'admettre que la paix véritable passe par la reconnaissance du fait que les peuples palestinien et israélien ont tous deux des aspirations nationales légitimes qui ne pourront être réalisées qu'au sein de deux États. La Ligue des États arabes a adopté une résolution appelant, entre autres, à la mise en place d'un mécanisme international efficace de suivi de la conférence de Paris en vue de mettre fin à l'occupation israélienne et de parvenir à la solution des deux États dans un délai déterminé.

La semaine dernière, le Représentant spécial des États-Unis pour les négociations internationales s'est rendu

en Israël, en Cisjordanie et en Jordanie afin de tenir une première série de réunions avec des dirigeants politiques, des responsables de la sécurité et des figures de la société civile, ainsi qu'avec des groupes religieux et des associations de jeunes. Dans les déclarations qu'il a faites à l'issue de ses rencontres avec le Premier Ministre israélien et le Président palestinien, le Représentant spécial a réaffirmé la volonté des États-Unis de promouvoir une paix véritable et durable. Je juge encourageants les efforts en cours pour parvenir à un accord avec les parties sur les mesures à prendre sur le terrain pour créer les conditions permettant le développement économique palestinien et promouvoir la paix.

Pour terminer, je voudrais faire quelques observations générales sur la période considérée. La forte augmentation du nombre de colonies illégales par Israël en janvier est profondément préoccupante. Le grand nombre de projets dont l'exécution est bien avancée, le développement d'infrastructures prévu, les décisions législatives et les mesures prises pour entreprendre des démolitions à grande échelle dans les communautés palestiniennes de la zone C montrent l'intention claire de poursuivre les efforts de colonisation du territoire palestinien occupé. Dans un tel contexte, l'adoption de la loi de régularisation est un fait nouveau extrêmement préoccupant. Les activités d'implantation observées ces trois derniers mois ne feront que rompre davantage la continuité territoriale d'un futur État palestinien et accéléreront la fragmentation de la Cisjordanie. L'expansion de la colonie de Kfar Adumim, où un projet de construction de 320 logements a été validé au cours de la période considérée, sépare progressivement le nord du de la Cisjordanie de sa partie méridionale. Les constructions prévues à Shiloh agrandissent de fait la zone qui traverse le centre de la Cisjordanie. Les annonces concernant Kokhav Yakov, entre Ramallah et Jérusalem-Est, et Shavei Shomron, situé à un carrefour reliant les trois principales villes palestiniennes de Naplouse, Djénine et Tulkarm, revêtent également une importance stratégique. Ces mesures sont contraires au droit international et doivent cesser. L'expansion des colonies de peuplement remet en cause l'essence même de la solution des deux États. La résolution 2334 (2016) affirme que la communauté internationale ne reconnaîtra aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations.

Dans l'intervalle, peu de progrès ont été accomplis pour ce qui est de promouvoir le développement palestinien dans la zone C. Je suis particulièrement préoccupé par le sort des communautés d'éleveurs de la zone C en Cisjordanie qui, en butte aux pressions qui les poussent à partir, ont du mal à conserver un niveau de vie minimum. L'ONU a indiqué à maintes reprises que réinstaller des communautés sans avoir obtenu leur consentement éclairé et équitable serait contraire aux obligations qui, en vertu du droit international, incombent à Israël en tant que Puissance occupante. Pour favoriser l'instauration d'un climat propice à des négociations constructives, Israël doit en faire davantage pour améliorer la vie quotidienne des Palestiniens. Il demeure crucial de veiller à ce que d'importantes modifications soient apportées aux politiques pour renforcer l'autorité civile palestinienne, appuyer le développement palestinien et préserver les perspectives de la solution des deux États, conformément aux recommandations du Quatuor pour le Moyen-Orient. L'accord obtenu pour relancer la Commission conjointe de l'eau, après six années d'inactivité, est un pas dans la bonne direction, mais les deux parties peuvent en faire beaucoup plus. Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter le Président et le Premier Ministre palestiniens d'avoir élaboré un programme politique national. Alors que l'aide étrangère continue de décliner, il est indispensable que l'Autorité palestinienne et ses partenaires internationaux collaborent de manière structurée, transparente et responsable.

La violence meurtrière persistante en Israël et dans le territoire palestinien occupé ces trois derniers mois reste elle aussi une source d'inquiétude. La récente augmentation du nombre de roquettes tirées depuis Gaza en direction d'Israël est préoccupante. Ces provocations potentiellement meurtrières sont inutiles et dangereuses et sont susceptibles d'aboutir à une escalade dévastatrice. La résolution 2334 (2016) demande à tous « de condamner sans équivoque tous les actes de terrorisme ». Le fait que les extrémistes du Hamas et certains groupes palestiniens continuent d'inciter à la violence contre les Juifs est inacceptable et compromet la confiance et les perspectives de paix. De la même manière, il est important de constater que, malgré la persistance des fermetures imposées à Gaza, les importations de matériaux de construction au titre du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza ont augmenté. Cependant, le maintien des restrictions à l'importation de divers autres matériaux, considérés par Israël comme étant à double usage, mais dont on a cruellement besoin pour les efforts d'action humanitaire et de développement, reste un obstacle majeur. En dépit de cette évolution positive, il reste encore beaucoup à faire.

L'engagement de la communauté internationale en faveur de la relance du processus de paix ces trois derniers mois a confirmé le consensus selon lequel la solution des

deux États est la seule manière de concrétiser les aspirations nationales des deux peuples. Il est impératif de veiller à ce que la dynamique insufflée au cours de l'année écoulée continue de se développer pour aboutir, à terme, à une conception concrète qui permette de mettre fin à l'occupation et au conflit global. Il est indispensable, pour promouvoir cet objectif, de faire prévaloir un horizon politique crédible en relançant le dialogue entre les parties, accompagné par un appui international et régional accru. Ces efforts internationaux doivent être assortis de mesures importantes prises sur le terrain par les parties elles-mêmes afin de créer un environnement propice aux négociations. Les Nations Unies continueront d'appeler les parties et tous les acteurs intéressés à trouver au conflit israélo-palestinien une solution juste, durable et globale fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et à collaborer avec elles dans ce sens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Nous remercions de son exposé le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Mladenov, et nous lui réaffirmons l'appui total de l'Uruguay à son travail.

Au paragraphe 12 de la résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité

> « prie le Secrétaire général de lui faire rapport tous les trois mois sur la mise en œuvre des dispositions de la présente résolution. »

Malheureusement, les trois premiers mois se sont écoulés hier et, à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu le rapport du Secrétaire général. Nous sommes convaincus qu'il sera publié le plus tôt possible. Comme il le fait depuis 1947, l'Uruguay réaffirme son soutien indéfectible au droit d'Israël et de la Palestine de vivre côte à côte dans la paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, dans un climat de coopération renouvelé et libre de toute menace à la paix. Pour parvenir à cet objectif, il est absolument nécessaire que les autorités israéliennes et palestiniennes s'acquittent en toute bonne foi des obligations qui leur incombent en vertu du droit international, se conforment aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, donnent des signaux politiques clairs qui montrent qu'elles veulent sortir du cercle vicieux de mésentente et d'affrontements violents, et s'abstiennent de prendre des décisions unilatérales susceptibles de faire obstacle au dialogue. Nous sommes encore loin d'entrevoir ces signaux. Nous demandons donc instamment aux parties de réfléchir soigneusement à leurs prochaines mesures et d'éviter que les ailes les plus extrémistes de leurs gouvernements respectifs l'emportent sur ceux qui restent véritablement attachés à la paix.

À l'instar de la quasi-totalité de la communauté internationale, l'Uruguay appuie fermement la solution des deux États, qui reste la seule voie possible pour permettre à Israël et à la Palestine de vivre ensemble dans la paix et la sécurité. Dans ce sens, nous exhortons les parties à reprendre les négociations bilatérales directes dès que possible, sans conditions préalables, en tant que voie essentielle pour atteindre cet objectif. Mais pour y parvenir, il est indispensable que les tendances sur le terrain qui ont été recensées dans le dernier rapport du Quatuor soient inversées, car, sinon, il sera extrêmement difficile pour la Palestine de consolider son État. L'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2334 (2016) en décembre et la conférence de paix organisée par la France en janvier ont été deux preuves claires de l'urgence que la communauté internationale attache à l'aboutissement pacifique de ce processus. Les annonces faites ces deux derniers mois par Israël concernant la construction de milliers de nouveaux logements en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, ainsi que la légalisation rétroactive des colonies construites sur des terres palestiniennes privées, portent atteinte aux dispositions de la résolution 2334 (2016) et de la résolution 242 (1967), qui affirment l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force. Nous considérons que ces mesures ne favorisent en rien la paix et mettent en péril les perspectives d'une solution à deux États.

Nous réaffirmons notre rejet énergique de tous les actes de terrorisme et exprimons notre condamnation de l'incitation à la violence, ainsi que de son apologie. À cet égard, nous rappelons qu'il n'y a pas de place pour le silence complice. De la même manière, les tirs de roquettes depuis Gaza vers Israël sont inadmissibles, et il incombe à la Palestine de mettre fin à ces attaques. Enfin, nous rappelons aux acteurs clefs du processus que la modération est indispensable pour éviter de des mesures unilatérales susceptibles de mettre en péril l'avenir du processus de paix et la solution des deux États.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé,

dans lequel il a fait le point de la situation au Moyen-Orient, en particulier en ce qui concerne les colonies de peuplement israéliennes illégales dans les territoires palestiniens occupés.

La Bolivie réaffirme son ferme attachement à la résolution 2334 (2016) et invite tous les membres du Conseil de sécurité à unir leurs efforts pour que cette dernière soit mise en œuvre sans plus tarder. Nous estimons que toutes les résolutions émanant du Conseil doivent être mises en œuvre avec toute la rigueur et la détermination qu'elles exigent dans le seul but de garantir la paix et la sécurité internationales.

La Bolivie se déclare est profondément indignée par la poursuite des activités de peuplement illégales menées par l'État d'Israël dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, malgré l'existence d'une résolution du Conseil qui réaffirme expressément que les colonies n'ont aucun fondement en droit et constituent une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable. Dans le même ordre d'idées, je voudrais rappeler que la résolution 242 (1967), au paragraphe 1 i), exige le « [r]etrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit ». Si la résolution parle de « récent conflit », c'est parce qu'elle a été adoptée il y a près de 50 ans, en 1967.

Aujourd'hui, trois mois après l'adoption par le Conseil de la résolution 2334 (2016), la présente séance ne nous apporte guère de nouvelles réjouissantes concernant sa mise en œuvre. Le Gouvernement israélien, usant d'un discours extrémiste, a, entre janvier et février de cette année, annoncé par le truchement des autorités concernées la construction de 6 000 nouveaux logements en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Selon le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, près de 105 démolitions de maisons appartenant à des Palestiniens ont été enregistrées depuis janvier 2017 dans ce qu'on appelle les zones C et 14 à Jérusalem-Est. Ce type de pratiques israéliennes, expansionnistes et colonisatrices, entraînent la confiscation de terres et de biens appartenant à des familles palestiniennes, et provoquent des déplacements forcés de civils suivis de l'installation de nouveaux colons israéliens. Quand on compare ces chiffres à ceux de 2016, où il y avait eu 1 093 démolitions, on s'aperçoit que la résolution 2334 (2016) n'a eu aucun effet sur le terrain. Les démolitions après l'adoption de la résolution 2334 (2016) se sont poursuivies au même rythme qu'avant.

Nous demandons au Gouvernement israélien de prouver sa volonté politique et son attachement à la solution des deux États. Nous pensons qu'il est du devoir du Conseil d'exhorter immédiatement Israël à mettre fin à ses activités de peuplement illégales dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et à suspendre toutes les actions qu'il mène contre la population civile palestinienne, notamment à lever le blocus inhumain imposé à Gaza et à cesser immédiatement toutes les formes de châtiment collectif et autres.

La Bolivie réaffirme son soutien à l'autodétermination du peuple palestinien et à son droit de disposer d'un État libre, souverain et indépendant à l'intérieur des frontières internationales d'avant-1967, avec Jérusalem-est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Naturellement, la Bolivie souhaite la paix pour les deux peuples – pour le peuple palestinien et pour le peuple israélien. Dans le même temps, elle condamne toutes les formes de terrorisme. À l'instar de l'Ambassadeur de l'Uruguay, nous espérons que le rapport demandé par la résolution 2334 (2016) sera rapidement distribué, et voudrions demander à M. Mladenov d'inclure dans son prochain exposé au Conseil des cartes qui montrent comment les activités de peuplement israéliennes sont en train de fragiliser la solution des deux États. Nous pensons qu'il est indispensable que nous puissions aussi comprendre graphiquement ce qui est en train de se passer sur le terrain.

Enfin, on a entendu dire ici au Conseil que l'Organisation, et en particulier le Conseil de sécurité, était obsédée par cette question. J'ai réfléchi à la façon de répondre à cette affirmation. Et 70 ans après l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale évoquant deux États (résolution 181 (II)), 50 ans après le début de l'occupation israélienne des territoires palestiniens, 10 ans après l'imposition du blocus à Gaza, et maintenant trois mois après l'adoption d'une résolution qui n'est pas mise en œuvre, la seule manière que j'ai pu trouver de répondre à cette assertion est de citer les paroles de Nelson Mandela, qui a dit: « nous savons parfaitement que notre liberté est incomplète sans la liberté des Palestiniens ».

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 35.